

Des milliers d'euros dépensés pour Yasmina accusée d'avoir égorgé un professeur d'échecs

écrit par Maxime | 7 janvier 2018



Autre occasion de gaspillage d'argent public : des milliers d'euros d'argent public jetés par les fenêtres pour Yasmina soupçonnée d'avoir égorgé un professeur d'échecs :

<http://www.centre-presse.fr/article-575831-un-renvoi-difficile-a-digerer.html>

Là encore, ça n'a pas fait la une des journaux... « Fake new » par omission comme dirait excellemment le contributeur Pikachu.

« Centre presse » n'a pas changé le prénom : félicitations à ce journal qui échappe aux foudres de mon « décodeur ».

Mais on nous présente la version traditionnelle de la déséquilibrée et là, le baromètre s'affole...

Yasmina, indexée chez Pageshalal.fr, n'aurait-elle pas eu l'occasion de se faire la main sur quelque mouton avant de se faire le professeur d'échecs ?

<http://www.pageshalal.fr/prenom-musulman/prenoms/Yasmina/index-fr.html>

En tous cas, parce qu'elle a refusé la visioconférence, l'intéressée coûte encore une fortune d'argent public et

pour un investissement qu'il est permis de croire inutile.

Quel gâchis.

On peut rire de colère et de tristesse en lisant la Déclaration de 1789, en ses articles 13 et 14 et la confronter à la réalité.

Le pire est que la procédure pénale est pour ainsi dire toujours en chantier, tout ça pour ça. A quoi servent les parlementaires dans un tel contexte ? Les réformes majeures, on les attend toujours.

Il est temps de passer à la visioconférence généralisée pour éviter les conséquences financières des renvois, d'autant plus rageant lorsqu'il s'agit de « chances pour la France » pour lesquelles on sait que des millions, des milliards, sont engloutis en vain.

Mon avis serait même de procéder à l'enregistrement préalable de l'intéressé produisant ses déclarations et au jugement anonyme.

En effet, une des causes de l'indulgence judiciaire est peut-être la crainte des représailles de la part des juges lorsqu'ils condamnent un délinquant ou terroriste ayant des soutiens au sein d'un réseau, d'une communauté qui le vengera, s'il ne le fait pas lui-même.

Dans ces conditions, puisque l'Etat, gaspillant l'argent public notamment en pratiquant la solidarité internationale (aides sociales versées au premier venu, ou presque, dès lors qu'il débarque en France et fait un dossier en se prétendant persécuté) ou la générosité vis-à-vis des « grands de ce monde », il ne peut garantir à chaque juge une protection suffisante pour assurer sa sécurité, la question mérite peut-être au moins d'être débattue.

A quoi sert d'ailleurs la confrontation avec un juge qui, de toute façon, a décidé de punir ou de ne pas le faire ? Les plaidoiries suffisent à se faire une opinion...